



Grand Prix

« Montagne Pelée, Terre de Champions »

du 13 au 16 Juin 2024

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. Organisation

L'épreuve est organisée par le Comité Régional Cycliste de Martinique et l'Association Mel Makrel sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute **du 13 au 16 Juin 2024 à partir de 14 heures**

Le parcours est le suivant :

- **Jeudi 13 juin 2024 | Etape 1 - CLM : Macouba / Ajoupa-Bouillon – 13,24 kms**
- **Vendredi 14 juin 2024 | Etape 2 - Etape en ligne - Saint-Pierre/Fonds-Saint-Denis - 79,72 kms**

Départ : Musée de St Pierre – N2 – rue Savane du Fort – N2 – Trois Ponts – N2 – Rue A. Alier - Bourg Mn Rouge – N3 – Rue Marcel Bouquety – N3 – rue de la Proprete - N3 – Croisée Pte Cécile – D11 – Rte de Chamflore – D11- **Début Circuit :** Rte de Parnasse – Zobeide – Rte de Balisier - Croisée N2 -Bourg Mne Rouge – N3 - Croisée Petite Cécile – D11 - Rte de Chamflore – rte de Parnasse (a couvrir 4 fois) – D11 – Croisée N2 – Bourg St Pierre – Place Bertin – Rue Alfred Lacroix – Rte du Morne Abel – Mairie de Fonds St Denis – Arrivée Face Podium Jard Scholastique soit **79,72 kms**

- **Samedi 15 juin 2024 | Etape 3 - Etape en ligne - Le Marigot / Morne-Vert - 80,64 kms**

Départ : Mairie du Marigot - N1 – Lorrain – N1- Trinité - N1 – Robert – N1 – Brasserie Lorraine – N1 - Giratoire Mangot Vulsin – Giratoire Mahault – RD15 – Bélème – RD15 - Giratoire Manioc – N4 – Bourg St Joseph – N4 – Croisée AMEP – D48 - Rte de l'Entraide – D48 – Rte des Religieuses – D42 - Rue Bouillé – Rue Ernest Deprogés – N2 – Bd Attuly – Bd de la Marne – Schoelcher – N2 – Case Pilote – N2 – Bellefontaine – N2 – Giratoire Mne Vert – D19 - Arrivée Mairie Mne Vert **soit 80,64 Kms**

- **Dimanche 16 juin 2024 | Etape 4 - Etape en ligne - Le Lorrain / Morne Rouge - 78,87 kms**

Départ : Mairie du Lorrain – N1 – Marigot – D15 – Rue Bellevue – D15 – Mne des Esses – D15 – Bois Lézards – D15 – La Vierge – Deux Terres – N4 – Chapelle – N4 – Giratoire Manioc – N4 – Bourg St Joseph – N4 – Croisée Abricot – D 14 - Quatre Croisées – D13a – Rte de jambette – D13a – Giratoire MFME – D13a – Giratoire La Meynard – D13 – Dillon – N1 - Ste Thérèse - N1 - Place F. Mitterand – N1 - Bd Gén. De Gaulle – D46 – Rue Xavier Orville – D46 – Pont de Chaines – N3 – Rte de Balata – N3 Tivoli – N3- La Médaille – N3 – Fond Marie Reine – N3 – Bourg Mne Rouge – N3 – Giratoire du Millenium – Rte de la Montagne Pelée – Auberge de la Montagne Pelée – Arrivée Sommet Cote de L'aileron **soit 78,87 Kms**

ARTICLE 2. Type d'Epreuve

L'épreuve est classée 2.12.7 et réservée aux coureurs des catégories Access, Open et Elite. Elle est inscrite au Calendrier Régional. Un classement U19 sera réalisé.

ARTICLE 3. Participation

L'épreuve est ouverte aux coureurs des Comités Régionaux et des clubs affiliés au CRCM.

ARTICLE 4. Engagement

L'engagement est individuel et est à faire auprès du CRCM au plus tard **le lundi 10 Juin 2024 - 19h00 dernier délai**. Le montant de l'engagement est de **10 euros** par coureur et par jour et payable le jour de l'engagement.

ARTICLE 5. Ordre de départ

L'ordre de départ du Contre la Montre de la 1^{ère} étape sera établi par l'organisateur.

ARTICLE 6. Ravitaillement

L'ouverture du ravitaillement sera autorisée à partir du 30^{ième} kilomètre et la fermeture dans les 20 derniers. Tout ravitaillement est interdit dans les ascensions et les descentes. En fonction des conditions climatiques, le jury des commissaires pourra anticiper l'ouverture du ravitaillement et retarder sa fermeture.

ARTICLE 7. Radio Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence habituelle.

ARTICLE 8. Assistance Technique Neutre

Il n'y a pas d'assistance technique neutre. Les Clubs devront organiser l'assistance de leurs coureurs.

ARTICLE 9. Incidents dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents decourse dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

ARTICLE 10. Délais d'Arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 30 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 11. Classements

1. Classement Général Individuel au Temps

Le classement général individuel au temps s'obtient par l'addition des temps enregistrés par les chronométrateurs dans toutes les étapes courues en tenant compte des éventuelles pénalités en temps. En cas d'égalité de temps dans ce classement, les fractions de secondes enregistrées lors du contre la montre individuel seront totalisées pour départager les coureurs concernés.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues dans chaque étape pour départager les concernés et en dernier ressort, à la place obtenue lors de la dernière étape disputée.

Ce classement portera l'attribution d'un **Maillot Jaune**.
Un trophée sera attribué aux 3 premiers de ce classement final.
Une prime journalière de 20,00 euros sera attribuée au porteur du maillot.

2. Classement du Meilleur Grimpeur

Le classement général du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués au sommet des côtes précisés comme suit :

- 2^e catégorie : 10-8-6-4-3-2-1 point aux 7 (Sept) premiers coureurs classés au sommet.
- 3^e catégorie : 6-4-3-2-1 point aux 5 (Cinq) premiers coureurs classés au sommet.

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1) Nombre de premières places dans les côtes la plus élevée (2^e Catégorie).
- 2) Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite.
- 3) Classement général individuel au temps.

Ce classement portera l'attribution d'un **Maillot Blanc à Pois Verts**.
Un trophée sera attribué aux 3 premiers du classement final.
Une prime journalière 15,00 euros sera attribuée au leader du classement.

3. Classement Meilleur U19

Réservé aux coureurs de 17ans et 18 ans.

Chaque jour, le coureur le mieux classé au classement général individuel au temps, portera le **Maillot Blanc**.
A l'issue de la dernière étape, le coureur le mieux classé au classement général individuel au temps, sera déclaré vainqueur.

Un trophée sera attribué aux 3 premiers du classement final.
Une prime journalière de 15,00 euros sera attribuée au leader du classement.

ARTICLE 12. Prix - Voir grille des Prix

ARTICLE 13. Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

ARTICLE 14. Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole:

- Les 3 premiers de chaque catégorie

Ils se présenteront dans un délai de maximum de 10 minutes après leur arrivée.

ARTICLE 15. PENALITES

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

FIN DU REGLEMENT